Certifié conforme à l'original produit

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES

Édition Chronologique n° 92 du 17 décembre 2021

TEXTE RÉGLEMENTAIRE TEMPORAIRE

Texte 3

AVENANT

à la délégation de gestion du 2 août 2021 des actes de gestion du personnel civil relevant du centre ministériel de gestion de Bordeaux.

Du *25 novembre 2021*

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE :

Centre ministériel de gestion de Bordeaux

AVENANT à la délégation de gestion du 2 août 2021 des actes de gestion du personnel civil relevant du centre ministériel de gestion de Bordeaux.

Du 25 novembre 2021

NOR A R M S 2 1 0 2 9 8 6 Q

Référence de publication :

Entre

D'une part, désigné sous le terme de « délégant »,
Le directeur du centre ministériel de gestion de Bordeaux,

Et

D'autre part, désigné sous le terme de « délégataire »,
Le directeur du centre ministériel de gestion de Saint-Germain-en-Laye,

Vu le décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004 relatif à la délégation de gestion dans les services de l'État (n.i. BO ; JO n° 241 du 15 octobre 2004, texte n° 1) ;
Vu le décret n° 2011-1864 du 12 décembre 2011 autorisant le ministre de la défense et des anciens combattants à déléguer certains de ses pouvoirs en matière d'administration et de gestion du personnel civil du ministère de la défense (JO n° 289 du 14 décembre 2011, texte n° 6) ;
Vu l'arrêté du 29 juillet 2021 relatif à l'application du décret n° 2011-1864 du 12 décembre 2011 autorisant le ministre de la défense et des anciens combattants à déléguer certains de ses pouvoirs en matière d'administration et de gestion du personnel civil du ministère de la défense (n.i. BO ; JO n° 176 du 31 juillet 2021, texte n° 26) ,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1er.
Objet de l'avenant.

Le présent avenant reconduit la délégation de gestion du 2 août 2021 des actes de gestion du personnel civil relevant du centre ministériel de gestion de Bordeaux entre le directeur du centre ministériel de gestion de Bordeaux et le directeur du centre ministériel de gestion de Saint Germain en Laye, dans les mêmes termes, du 1er janvier 2022 au 30 avril 2022 inclus.

Article 2.
Publication de la délégation.

Le présent avenant à la délégation de gestion du 2 août 2021 sera publié au *Bulletin officiel des armées*.

Le délégant :

L'administrateur civil hors classe,
directeur du centre ministériel de gestion de Bordeaux,

Jean-Marc AUVRAY.

Le délégataire :

L'administrateur civil hors classe,
directeur du centre ministériel de gestion de Saint-Germain-en-Laye,

Emmanuel BRIAND.